

Billets d'Afrique... ...et d'ailleurs



Informations et avis de recherche sur les avatars des relations franco-africaines

Dans ce numéro

MALI

Opération Serval : un rapport sénatorial le doigt sur la couture

Inutile de chercher le moindre élément critique dans le rapport des sénateurs sur l'opération militaire française au Mali. La prolongation de l'opération n'a pas non plus rencontré d'opposition à l'Assemblée nationale.

Page 4, 5 et 6



Peuples otages

On ne peut que se réjouir de la libération de la famille Moulin-Fournier, enlevée dans le Nord Cameroun et détenue pendant deux mois au Nigeria par des activistes de Boko Haram.

Suite page 3

Sommaire

→ P. 2 LES BRÈVES DE LA FRANÇAIFRIQUE

→ P. 3 EDITO Peuples otages

→ P. 4,5&6 MALI Opération Serval : un rapport sans accroc pour un vote sans surprise

Inutile de chercher le moindre élément critique dans le rapport des sénateurs sur l'opération militaire française au Mali. La prolongation de l'opération n'a pas non plus rencontré d'opposition à l'Assemblée nationale.

→ P.7 CÔTE D'IVOIRE La Cour de justice tranquillise Michèle Alliot-Marie

Est-ce vraiment une surprise ? Dans l'affaire du bombardement de Bouaké, l'ancienne ministre française de la Défense, ne sera pas poursuivie devant la Cour de justice de la République.

→ P.8&9 MALI 1993, Que savait-on un avant le génocide des Tutsi au Rwanda ?

En fournissant un appui au régime qui a commis le génocide des Tutsi de 1994, les autorités françaises l'ont fait en connaissance de cause. Selon de nouveaux éléments, le doute n'est pas permis vingt ans après.

→ P.10 EN BREF L'AVRIL RWANDAIS EN 2013

→ P.11 LIRE Un homme disparaît : l'affaire JPK, de Benoît Collombat

→ P. 12 LES BRÈVES DE LA FRANÇAIFRIQUE

Les mauvais comptes font (aussi) les bons amis

C'est finalement au groupement Bolloré-Bouygues-Maersk que l'Etat ivoirien a accordé la construction et la gestion du deuxième terminal à conteneur du port d'Abidjan. Rappelons que le premier a déjà été concédé à Bolloré (pendant la guerre civile) et que l'appel d'offre pour le second visait, selon les autorités portuaires à « *accroître la compétitivité du port par le jeu de la concurrence* » (*economie.jeuneafrique.com*, 27 mars) L'offre du vainqueur était initialement jugée la moins intéressante au plan technique, si l'on en croit les observateurs du dossier. En revanche, il aurait promis un « *ticket d'entrée* » de 120 millions d'euros contre 75 pour ses concurrents, et des redevances annuelles également très élevées. Mais selon un document confidentiel révélé par *economie.jeuneafrique.com* (22 avril), le cabinet conseil en charge de la concession juge « *discutable* » la « *viabilité du plan d'entreprise du soumissionnaire* » et estime probable une renégociation en cours d'exécution. De là à parler de triche... « *Nous avons agi dans l'intérêt du pays, en respectant les instructions du chef de l'État* », se défend une source proche de la *commission d'attribution* », rapporte le même article. On retiendra surtout la deuxième partie de cette affirmation...

Total toujours «Solide» en Afrique

La presse économique commente l'annonce des résultats du premier trimestre 2013 du groupe Total en titrant sur une « *chute des bénéfices* ». L'entreprise, connue pour ses bonnes capacités « *d'optimisation fiscale* »,¹ a tout de même engrangé 2,86 milliards de bénéfice net ajusté. Le PDG, Christophe de Margerie, a salué des « *résultats solides* », notamment grâce à l'historique activité de la multinationale en Afrique. En attendant que les différentes législations imposant la transparence aux multinationales soient effectives, on s'en référera aux tableaux grossiers qui indiquent la production continent par continent, et où l'Afrique reste incontestablement la première.

Ainsi, parmi les « *faits marquants* » mis en avant par le communiqué de Total pour expliquer cette solidité, on trouve la « *découverte* » d'une « *huile de bonne qualité* » au large de la Côte d'Ivoire, « *près des découvertes récentes au Ghana* » annoncée le 25 avril. Mais surtout, une des « *grandes réalisations* » du trimestre : le lancement du développement de Moho

Nord au large du Congo-Brazzaville, le « *plus gros projet au Congo* » jusqu'à ce jour d'après l'AFP. Total, affirme d'ailleurs opérer « *60 % de la production nationale* » congolaise. On se souvient que le dictateur du pays, Denis Sassou Nguesso, avait justement reçu en audience particulière Vincent Bolloré et Christophe de Marjorie lors de cette scandaleuse visite auprès du président Hollande au début du mois d'avril. L'Élysée ne s'est même pas donné la peine de prétendre avoir abordé les questions de Droits humains ou de démocratie lors de cette visite dictatoriale. Mais heureusement, Total indique œuvrer pour le bien-être des Congolais : « *En république du Congo, comme dans l'ensemble des pays où il opère, Total assume pleinement ses responsabilités vis-à-vis des communautés locales et dans le domaine de la protection de l'environnement. Le Groupe soutient en République du Congo des projets à long terme dans les domaines de l'éducation, de la santé, du développement économique local et de l'environnement.* »²

Qui brûle de savoir ?

Alors que les élections législatives se rapprochent au Togo, la justice togolaise a procédé, ces dernières semaines, à l'arrestation des principaux membres de l'opposition, ceux du collectif Sauvons le Togo en particulier. Ceux-ci étaient accusés d'avoir ordonné les incendies qui ont consumé les marchés de Kara et de Lomé, sur la base d'un seul témoignage. Après l'arrestation de Jean-Pierre Fabre, de l'ANC, le témoin s'est finalement rétracté et a déclaré avoir été torturé et manipulé par des officiers de gendarmerie pour porter de fausses accusations. Or un rapport scientifique sur les incendies a été commandité par les autorités togolaises, réalisé par des experts français, et remis depuis au gouvernement. Il pourrait notamment indiquer la nature du carburant utilisé pour provoquer le drame, et permettre de savoir s'il s'agissait par exemple de Kérozène, qui n'est pas facilement accessible pour le premier pyromane venu (Koaci.com, 2 avril). Mais depuis, le rapport n'a toujours pas été rendu public... Côté français, silence radio également. De toute façon, on n'imagine pas les autorités françaises mettre un régime ami dans l'embarras alors que ce dernier a si gentiment accepté de soutenir l'opération Serval par une petite contribution militaire...

Bourgi, agent de voyages de Fillon

Visiblement, l'ancien Premier ministre François Fillon ne s'embarrasse pas de la réputation sulfureuse de Robert

200

millions d'euros environ, le coût de l'opération Serval. « En quatre mois d'intervention militaire, la France aura plus "dépensé" qu'en dix ans de subventions pour le développement du Mali ».

Source : rapport du sénat sur le Mali. Lire page 4

Bourgi, le conseiller officieux de Nicolas Sarkozy pour les « affaires » africaines. Bien connu des coulisses françafricaines, on se souvient des « révélations » fracassantes de l'avocat à l'été 2011 : il avait été porteur de valises de billets africains pour Chirac mais juré, craché, la pratique s'était arrêtée dès l'entrée de Sarkozy à l'Élysée. *La Lettre du continent* (n°657) nous apprend que les deux hommes devisent fréquemment et que « *Fillon a arrêté le principe d'une tournée africaine courant mai* ». Bourgi, en voyageur éclairé des mœurs politiques françaises, a même suggéré à Fillon de faire du Gabon sa dernière étape. Histoire de rencontrer, sans doute, le Grand Vizir d'Ali Bongo, Maixent Acrombessi, avec qui l'ancien Premier ministre a déjà eu plusieurs conversations téléphoniques. Le directeur de cabinet de Bongo, à qui rien n'échappe, peut même être considéré comme le vice-président : il gère le secteur pétrolier et a la haute main sur les finances gabonaises. Fillon a besoin de conseils pour 2017 ?

Mauvais film au Cameroun

Le cinéaste camerounais Richard Djif ne donnait plus signe de vie depuis le 23 mars dernier, après avoir reçu des menaces de mort pour son film *139... Les Derniers prédateurs*, une fiction sur les dictateurs africains qui restent longtemps au pouvoir (*Billets d'Afrique* n°223, avril 2013). Il a finalement été retrouvé, le 3 avril dernier, gisant en sale état dans le quartier Mendong à Yaoundé visiblement abandonné par ses tortionnaires. Amputé d'un doigt, il restera marqué dans sa chair. Au Cameroun de Paul Biya, c'est le prix à payer pour l'impertinence et la liberté d'expression.

De Sirven à Takieddine

Des juges vont enquêter sur les accusations de financement de la campagne présidentielle de Nicolas Sarkozy en 2007 lancées par Ziad Takieddine. L'homme d'affaires a mis en cause à plusieurs reprises l'ancien chef de l'Etat et l'ex-ministre de l'Intérieur, Claude Guéant. Sans préjuger de l'issue de l'instruction qui s'annonce sensible, on peut tout de même constater qu'il y a un air de déjà vu. Le pétrole africain ou les contrats d'armements ont toujours donné lieu à de juteuses rétro-commissions irriguant secrètement la vie politique française. Du Karachigate à l'Angolagate en passant par la caisse occulte d'Elf Aquitaine, l'argent sale a coulé à flot en provenance du Gabon ou du Congo Brazzaville où Nguila Mongounga-Nkombo l'ancien ministre de l'Economie du président congolais, Pascal Lissouba avait des liens intimes avec l'ex-n°2 d'Elf Aquitaine, Alfred Sirven, celui qui « *avait de quoi faire sauter vingt fois la république* ».

En passant par Falcone

Dans un rapport publié, le 16 avril dernier, deux ONG, la britannique *Corruption Watch* et l'angolaise *Maos Livres* détaillent comment Acarni Gaydamak et Pierre Falcone, déjà mis en cause dans l'Angolagate avant que les manœuvres de Claude Guéant n'enterrent le dossier, ont détourné, via les paradis fiscaux et judiciaires, une énorme partie des 1,5 milliard de dollars que l'Angola devait rembourser à la Russie à partir de 2001.



1 : En 2010, malgré 8 milliards de bénéfices, des enquêtes de journalistes révélèrent que le groupe ne payait « *pas un centime d'impôt dans l'hexagone* »
2 : Total lance le développement de Moho Nord en République du Congo, Groupe Total, 22 mars 2013

Peuples otages

Suite de la page 1

On ne saurait cependant considérer ce dénouement comme une victoire, encore moins féliciter le président camerounais Biya pour son entregent. Si nul n'est assez naïf pour être dupe de la version officielle des conditions de la libération, les médias n'ont cependant pas manqué de fournir leur lot habituel d'âneries. Le pompon revient à l'aphorisme proféré sur un plateau télé par un certain Yves Bonnet à propos du despote camerounais : « *Il vaut mieux avoir un bon dictateur en place qu'un mauvais démocrate* ». C'est en fondant sa politique africaine sur ce « principe » que la France a mené les pays africains francophones au chaos. Son caractère raciste n'est pourtant pas douteux : appliquée à notre pays, la même « vérité » susciterait un tollé général.

Marque d'une classe politique et médiatique en totale déshérence, cette idéologie nauséabonde est affichée avec le plus grand éclat au moment où les faits lui apportent le démenti le plus cinglant qui se puisse imaginer. L'enlèvement de la famille Moulin-Fournier est la preuve éclatante que l'État despotique camerounais est incapable de faire régner la sécurité sur son territoire. Régulièrement classé parmi les plus corrompus au monde, comment pourrait-il juguler une criminalité dont il est un des acteurs, notamment ses forces de l'ordre, championnes toutes catégories en matière de corruption. Quand le banditisme devient intolérable, il prétend y répondre par de sanglantes opérations de maintien de l'ordre, consistant à abattre sans procès tout suspect, habituellement jeune et pauvre, sans faire reculer en rien la grande criminalité, logée au cœur du système. Soutenir ce régime exécré, c'est mettre en danger la vie des Français qui circulent dans ce pays.

Ce n'est pas un hasard si la France arrive en tête par le nombre de ses ressortissants pris en otages : l'Afrique retenait en février une douzaine d'otages français. Les tentatives de libération par la force se sont toutes soldées par la mort des otages. Dernier échec en date, Denis Alex est mort en Somalie le 12 janvier à la suite du raid infructueux de commandos français. En janvier 2011, Antoine de Léocour et Vincent Delory, enlevés à Niamey, sont morts au cours de l'attaque aérienne menée par l'armée française contre les véhicules de leurs ravisseurs. La seule alternative à ces assauts meurtriers est le paiement de lourdes rançons. Il s'agit donc toujours d'une défaite.

La question qu'il faut se poser, et que pourtant nul ne pose, est la suivante : la France a-t-elle l'intention et les moyens d'anéantir en Afrique tous ceux qui lui veulent du mal, dont le nombre semble croître sans cesse ? Faudra-t-il tuer de plus en plus d'Africains pour pouvoir continuer à occuper leurs pays ? Question subsidiaire : comment en sommes-nous arrivés là ? Lors de sa libération Tanguy Moulin-Fournier, cadre de GDF-Suez opérant au Cameroun, a déclaré son bonheur de pouvoir retrouver ses « *frères camerounais* ». Nous ne mettons pas en doute les liens d'affection qui peuvent l'unir à des Camerounais, mais dans les circonstances présentes nous sommes bien au-delà des relations personnelles : il s'agit du destin de peuples entiers. Que font Areva au Niger, Total, GDF-Suez au Cameroun ? Quelles sont les conditions d'exploitation des ressources camerounaises par ces multinationales ? Quel est le niveau de vie, de liberté, de droits civiques et humains des Camerounais ? Est-ce que le peuple camerounais n'est pas le grand et le seul otage des forces du despotisme et du colonialisme ligüées contre lui, qui le maintiennent prisonnier sur son propre sol, avec l'interdiction de tenter d'échapper à son malheur ?

Odile Tobner

Ecrire à
Billets d'Afrique et d'ailleurs

bda@survie.org

MALI

Opération Serval : un rapport sans sans surprise (et réciproquement)

Inutile de chercher le moindre élément critique dans le rapport des sénateurs sur l'opération militaire française au Mali. La prolongation de l'opération n'a pas non plus rencontré d'opposition à l'Assemblée nationale.

Elaboré « en vue du débat et du vote sur l'autorisation de prolongation de l'intervention des forces armées au Mali », le rapport du groupe « Sahel » des sénateurs (n°513, 16 avril 2013) se contente en grande partie de justifier les éléments de langage déployés depuis le début de l'opération. Il fait également la part belle au bilan qu'en tire l'armée française.

Une opération sous le sceau de l'évidence

Seul bémol par rapport à la version présidentielle initiale, les rapporteurs reconnaissent la présence d'intérêts économiques français, dont évidemment l'approvisionnement en uranium au Niger voisin, mais ne les jugent « pas déterminants ». De manière quelque peu contradictoire, ils reprennent également l'idée selon laquelle l'Afrique « qui recèle la plupart des ressources naturelles, désormais raréfiées » ainsi qu'un marché émergent, constitue la « profondeur stratégique » de la France et de l'Europe, qui nécessite d'être sécurisée. Pour le reste, comme lors du débat parlementaire au cours duquel cet argument n'a cessé d'être asséné comme une évidence, le texte réaffirme que les narco-salafistes, après avoir attaqué Sévaré, s'apprêtaient à prendre le contrôle de Bamako, ce qui n'est pas avéré. Le rapport rappelle en revanche la crainte de voir les quelque milliers d'expatriés français se transformer en vaste réservoir d'otages.

Un scénario « alternatif » ou prémédité ?

Face à cette situation, le texte ne questionne pas plus le choix d'une opération

immédiate et unilatérale de reconquête du nord du pays. Au vu de la longue tradition d'ingérence militaire française en Afrique, d'autres options étaient vraisemblablement possibles – interposition, dissuasion, sécurisation – si la volonté initiale était réellement la mise en place d'un dispositif conforme à la résolution 2085 de l'ONU et aux promesses de simple soutien logistique français.

Les rapporteurs évacuent d'ailleurs par une pirouette la « base légale de l'intervention française » justifiée – de manière inédite, *Billets d'Afrique* de février 2013 – par « l'article 51 de la Charte des Nations unies, et non pas [par la] résolution 2085 du Conseil de sécurité » : « Ce questionnement » n'aurait « pas émergé dans le débat public » (ce qui est faux), « preuve s'il en était besoin que la légitimité et la légalité de cette intervention n'étaient pas contestées. » Le rapport ne s'interroge pas plus sur les préparatifs et le caractère prémédité de cette intervention. S'il souligne « le travail de persuasion diplomatique [qui] avait été accompli » en amont, ce sont uniquement les événements imprévus qui auraient « précipité un scénario alternatif à celui que la France avait initialement préconisé ». Pourtant, le texte affirme plus loin, au sujet du quadrillage militaire régional : « Serval a aussi confirmé la pertinence de certains choix effectués par la France en faveur de la capacité d'entrer en premier. » Autrement dit, « l'entrée en premier »¹ au Mali n'était pas prévue, mais elle était souhaitable...

Mission accomplie ?

Concernant les deux premiers objectifs officiels de l'opération (« arrêter l'agression terroriste ; sécuriser un pays où la France a plusieurs milliers de ressortissants ») le rapport hésite entre plusieurs métaphores, les militaires affirmant avoir « brisé la colonne vertébrale » d'AQMI, tandis que d'autres observateurs estiment qu'avec un « coup de pied dans la fourmilière (...) le risque de dispersion existe et que la menace pourrait, demain, ressurgir ». Mais c'est sur le troisième objectif (« permettre au Mali de recouvrer son intégrité territoriale ») que la langue de bois est la plus lourde : « Les conditions de

restauration de la souveraineté malienne sur tout le territoire sont désormais mieux réunies », affirment les rapporteurs, tout en reconnaissant que le point de vue est loin d'être partagé par les Maliens ! Le document traite en effet longuement par la suite du problème épineux que représente le MNLA au regard de cet objectif.

Des services en « bonne intelligence » avec le MNLA

A ce sujet, les rapporteurs rapportent benoîtement les dénégations des militaires : « Il n'y a pas de collusion ni encore moins de collaboration entre la France et le MNLA ». La « suspicion autour d'un supposé agenda caché de la France » ne s'explique que par le « mythe de « complot français » au Sahara » qui remonterait à la tentative infructueuse de mise en place de l'OCRS au début des années 1960. « Aujourd'hui encore, la représentation de la position française sur la question du Nord-Mali reste polluée par ces fariboles. »

Des fariboles pourtant largement confirmées, si l'on en croit par exemple la publication confidentielle Intelligence Online (13/02) qui expliquait ce dont tout le monde se doutait déjà : « L'intervention des forces spéciales françaises au Nord du Mali, actuellement en cours autour de Kidal, bénéficie des contacts de la DGSE avec les Touareg. Pour ne pas gêner le président malien de transition Dioncounda Traoré, François Hollande et Laurent Fabius se sont bien gardés de lui préciser les relations établies avec les Touareg depuis le début de l'opération Serval. L'affaire est conduite par le service Mission de la DGSE, qui entretient depuis plusieurs décennies des relations suivies avec ce peuple en dissidence. (...) Sur le terrain, la capture par le MNLA du n°3 d'Ansar Dine, Mohamed Moussa Ag Mouhamed, a renforcé les relations fonctionnelles déjà établies entre ce mouvement et les forces françaises. A Kidal, une colonne du MNLA a ainsi précédé les éléments du Commandement des opérations spéciales (COS) pour s'assurer du contrôle de cette ville. » Mais selon la hiérarchie militaire « les forces françaises, si elles étaient naturellement en bonne intelligence avec la population de Kidal, n'avait pas

accroc pour un vote



Le président malien par intérim recevant, l'ancien ministre de la Défense de François Mitterrand, Jean-Pierre Chevènement, à Bamako en février 2013.

mené d'opération militaire conjointe avec des groupes armés existant alors.» Si le COS a délibérément laissé le MNLA reprendre pied à Kidal avant d'y pénétrer, c'est donc simple affaire de savoir-vivre. Et si les hommes du MNLA servent de guide dans les massifs à la recherche des djihadistes et des otages, c'est pure promenade de courtoisie.

Quel avenir politique ?

Les rapporteurs insistent lourdement pour que les déclarations de Fabius (« il ne saurait y avoir deux armées maliennes ») trouvent une traduction concrète rapide, faute de quoi « *soyons lucides (...) le risque de retournement de l'opinion publique malienne [concernant l'opération française] est réel. On en perçoit le frémissement, par exemple, autour de la question du*

contrôle de Kidal et de la relation des forces françaises avec le MNLA ». Pour régler cette question, et sans vouloir bien entendu s'immiscer d'une quelconque manière dans la vie politique malienne, les rapporteurs rappellent l'importance des richesses minières, gazières et pétrolières encore inexploitées et suggèrent que « *la question du partage des revenus de ces ressources futures doit figurer à l'agenda du dialogue inter-malien.* » Enfin concernant les risques de retard dans le calendrier prévu par la feuille de route imposée par la France, les parlementaires préconisent une solution qui résonne étrangement au vue du lourd passif français en matière d'arrangement des scrutins : « *La présence d'un expert français auprès des autorités bama-koisées serait de nature à accélérer des processus très lents.* »

Quelle « empreinte militaire française en Afrique » ?

Dernière question traitée, celle de l'avenir du dispositif militaire français. Au Mali, les rapporteurs jugent important de « *rapidement réduire notre empreinte au sol, tout autant pour inciter à la reprise en mains de leur destin par les Maliens, que pour limiter les risques de l'engrenage classique terrorisme-répression transformant l'armée en force d'occupation.* » Mais puisque la France est appelée à rester sous la forme d'une « *force parallèle* » (*Billets d'Afrique* d'avril) à la force onusienne, « *le désengagement militaire français pourrait donc n'être que relatif, au moins dans un premier temps.* » Concernant l'ensemble des troupes prépositionnées en Afrique, les sénateurs prennent en revanche le contrepied de l'évolution dessinée par le précédent Livre blanc : ►►►

►►► « On ne peut qu'être frappé du décalage entre les postures formulées dans les documents de réflexion stratégique et la réalité. La réalité, c'est que rien n'aurait été possible sans « Licorne » (450 personnes), sans « Épervier » (950 militaires), sans « Sabre » (forces spéciales). Aucun de ces dispositifs ne figure pourtant expressément au rang des bases prépositionnées du Livre blanc de 2008, qui ne prévoyait qu'une base par façade maritime africaine. » Ils relaient également les préoccupations des militaires inquiets de la diminution du budget de la Défense : « L'opération Serval aurait sans nul doute été le « chant du cygne » de l'armée française » si les scénarios budgétaires les plus drastiques avaient été adoptés. On apprend au passage que le surcoût lié aux Opex pour 2012 a atteint 860 millions d'euros pour 630 millions pré-budgétés. Cette dernière somme, reconduite cette année, a été largement entamée puisque le coût de l'opération Serval a déjà dépassé 200 millions d'euros. « En quatre mois d'intervention militaire, la France aura plus « dépensé » qu'en dix ans de subventions pour le développement du Mali », notent les sénateurs...

Et quelle doctrine ?

Mais ce qui les chagrine surtout, c'est la faible contribution européenne à ce « fardeau » : « Force est de constater que la priorité stratégique qu'accorde la France à ses marges méridionales n'est pas partagée par certains Etats membres. (...) Bien qu'ils n'aient pas de troupes engagées au sol, les États-Unis sont aujourd'hui le principal partenaire des Français en termes financiers, et un maillon important en termes opérationnels. »

Les sénateurs s'interrogent également sur la nouvelle doctrine française qui prévaut depuis quelques années : « Faut-il poursuivre dans la voie de l'euphémisation et de l'africanisation ? Ces deux paradigmes sur lesquels devait s'appuyer notre nouvelle politique africaine ont tous deux révélé leurs faiblesses à l'occasion de la récente crise malienne. »

Si les rapporteurs n'appellent pas pour autant à remettre en cause la doctrine officielle, ils prêchent en revanche pour un retour aux fondamentaux : « L'intervention au Mali a permis de prendre la pleine mesure de l'intérêt des forces françaises prépositionnées et de l'erreur d'appréciation qui consisterait à réduire notre dispositif en Afrique de l'Ouest »

Un vote sans enjeux ?

Depuis la modification de la constitution voulue par Sarkozy, les parlementaires français doivent désormais s'exprimer sur la prolongation des opérations militaires dépassant quatre mois (les plus grosses d'entre elles seulement, en réalité). Le vote sur l'opération Serval a donc eu lieu lundi 22 avril, dans une ambiance de consensus national rarement atteinte. Tous les orateurs ont salué l'intervention de la France et la prolongation de l'intervention a été votée à la quasi unanimité. Les députés du Front de gauche se sont abstenus, au motif qu'aucun calendrier de désengagement n'était proposé, et que les forces françaises seront présentes avec un mandat, mais pas sous le contrôle de l'ONU : « L'opération Serval ne

doit pas devenir une opération Licorne bis ! (...) Nous n'accepterons pas une présence durable et permanente de la France au Mali » (Jean-Jacques Candelier).

C'est pourtant ce qui se dessine, et l'enjeu déborde la stricte présence française au Mali. La prétention de la France à intervenir militairement quand bon lui semble, le maintien de ses troupes prépositionnées, le quadrillage officieux de ses forces spéciales s'en trouvent malheureusement confortés.

Raphaël Granvaud

1. L'expression désigne dans le jargon militaire les troupes qui arrivent les premières sur un théâtre d'opération, par opposition aux « forces d'entrée en second », et qui permettent de bénéficier de certains avantages : renseignement, contrôle de l'opération, retombées économiques ultérieures, etc.

Souveraineté

Jean-Yves Le Drian décomplexé

C'est avec une tranquillité effarante que le ministre français de la Défense Jean-Yves Le Drian s'est assis sur la souveraineté malienne. Extraits et commentaires de ses déclarations le 26 avril alors qu'il était interviewé sur RFI.

« Le rôle de la mission des Nations unies est de permettre le maintien de la stabilisation du Mali ».

Qu'est-ce qu'une stabilisation qu'il faut maintenir ? Apparemment c'est une occupation perpétuelle.

« La France restera militairement présente au Mali, en gardant un ensemble d'un millier de soldats, permettant d'empêcher la reconstitution des groupes terroristes »

En clair, pour cette tâche, la France va devoir assurer tous les pouvoirs régaliens de l'État malien, renseignement, police, tous les processus de contrôle du territoire. Une paille.

« Nous mettrons en place avant la fin de l'année un millier d'hommes, qui s'appelleront « groupe du désert », et qui auront pour mission d'empêcher la reconstitution de ces groupes. »

La France, qui n'a pas les moyens de mettre des patrouilles dans les quartiers à problèmes de ses propres villes, va patrouiller dans le désert. On se moque du monde.

« L'ensemble du matériel que nous avons récupéré dans les différents camps d'entraînement et caches, montrait qu'il y avait là un véritable arsenal qui était destiné à attaquer la France et vraisemblablement l'Europe. »

Le Drian est de Marseille. Il n'y avait pas non plus des fusées interplanétaires et des bombes thermonucléaires ? Les armes et le matériel saisis ne permettaient même pas l'attaque de Bamako.

« Il faut renforcer encore notre détermination à refuser toute forme de terrorisme contre notre pays » C'est bien dit. Refusons ! refusons !

« Nous souhaitons que les Tchadiens fassent partie de la future force des Nations unies. [...] Leur place est donc évidemment au sein de cette force des Nations unies qui va se mettre en place. S'ils demandent à diriger cette force, nous n'y voyons pas d'inconvénient. [...] en ce qui nous concerne, nous verrions cette initiative d'un bon œil »

En quoi consisteront les forces de l'ONU ? Des Tchadiens avec un casque bleu. Cela change tout.

« Nous sommes tout à fait déterminés à soutenir le gouvernement et le président Traoré dans l'organisation des élections au mois de juillet, car il faut un pouvoir légitime ici. [...] il en va de la crédibilité internationale. »

Comme d'habitude, ceux qui décident si les élections sont crédibles sont les seuls à y croire. Mais c'est bien égal. Il faut d'urgence une marionnette choisie en fait et estampillée par la communauté internationale pour avaliser tout ce qui a été décidé.

OT

CÔTE D'IVOIRE

La Cour de justice tranquillise Alliot-Marie

Est-ce vraiment une surprise ? Dans l'affaire du bombardement de Bouaké, Michèle Alliot-Marie, l'ancienne ministre française de la Défense, ne sera pas poursuivie devant la Cour de justice de la République, seule habilitée à enquêter sur les actions menées par des ministres dans l'exercice de leur fonction.

La plainte déposée en novembre 2012 pour complicité d'assassinats par huit des victimes et leurs familles a donc été classée sans suite malgré les mensonges grossiers de MAM. Circulez, il n'y a donc (toujours) rien à voir. Rappelons que le 6 novembre 2004 deux avions de l'armée ivoirienne bombarbent sciemment un camp de l'armée française à Bouaké, tuant neuf militaires français, un civil américain et blessant trente-huit soldats. La mort des soldats français avait servi de justification à la destruction immédiate de l'aviation ivoirienne, alors que cette dernière était engagée depuis trois jours dans une opération militaire de reconquête du nord du pays en proie aux rebelles qui ont porté des années plus tard, Alassane Ouattara et Guillaume Soro au pouvoir. L'enquête judiciaire ouverte un an plus tard est toujours en cours.

Premier mensonge

Michèle Alliot-Marie a toujours prétendu que les noms des mercenaires biélorusses responsables du bombardement n'étaient pas connus et qu'ils n'avaient pu être ni arrêtés ni interrogés faute de preuves pour fonder un mandat d'arrêt international. Décision que le général Poncet, qui commandait alors la force Licorne, dit avoir jugé incompréhensible. On sait pourtant, d'après les notes déclassifiées de la DGSE et le dossier d'instruction, que l'armée française avait suivi de A à Z, en vidéos et en photos, l'arrivée et l'installation de ces mercenaires et qu'elle disposait donc de ces informations avant même le début des



Le lycée français Descartes à Bouaké qui abritait le contingent français bombarbé à Bouaké le 6 novembre 2004

opérations militaires. Quant à l'absence de base juridique, les autorités françaises pouvaient s'appuyer sur la loi Pelchat qui réprime l'activité des mercenaires, le Code de justice militaire prévoyant que sont justiciables tous auteurs ou complices d'une infraction contre les forces armées françaises, et enfin le Code pénal, qui prévoit que la loi pénale française est applicable à tout crime commis par un étranger hors du territoire lorsque la victime est de nationalité française. Tant d'amateurisme est confondant. A moins que cela ne soit un manque de volonté patent. Surprenant alors que neuf soldats français sont morts.

Deuxième mensonge

Le jour du bombardement, quinze autres mercenaires avaient été interceptés, retenus quatre jours et auditionnés par les forces spéciales françaises, mais, toujours selon Alliot-Marie, cette audition n'avait pas porté « au fond » en l'absence de procédure judiciaire. Peut-être ont-ils discuté de la pluie et du temps ou fait une belote ?

Troisième mensonge

Dix jours après les bombardements, huit Biélorusses étaient arrêtés au Togo, placés en garde à vue, tenus à la disposition des autorités françaises... et finalement relâchés sans autre forme de procès à la demande express de ces dernières ! Michèle Alliot-Marie avait affirmé que la France n'avait pas,

à l'époque, d'informations suffisamment précises pour exiger du Togo qu'il garde prisonniers des mercenaires : « *Les analyses et les recoupements, nous ne les avons eus qu'après* » explique l'ancienne ministre de la Défense au juge chargé de l'enquête, « *et ils n'ont conduit qu'à des présomptions que des pilotes pouvaient peut-être se trouver dans ce groupe.* »

Pourtant, l'officier de la DGSE au Togo disposait des photocopies des passeports des deux pilotes remis par les autorités togolaises. Au bout du compte, les mercenaires de l'Europe de l'Est se sont évanouis dans la nature et n'ont jamais été retrouvés. Mais peut-être était-ce le but de tant d'efforts et de mensonges ? Que fallait-il cacher ? Une provocation montée de toutes pièces pour stopper l'offensive de l'armée ivoirienne et déposer le président d'alors, Laurent Gbagbo, et qui aurait mal tourné ?

En résumé, MAM n'a rien vu, rien entendu et rien compris. Etonnant pour une élue qui a la réputation de maîtriser ses dossiers et capable, par exemple, de connaître la moindre ornière d'un quartier excentré de sa ville de St-Jean-de-Luz.

Ce qu'il faut aussi constater, c'est que la Cour de justice de la République n'est surtout pas prête à juger un ancien ministre français pour un fait aussi grave qu'une complicité d'assassinats.

RDB

GÉNOCIDE DES TUTSI RWANDAIS

1993 : que savait-on un an avant le

La France a fourni un appui au régime qui a commis le génocide des Tutsi de 1994. Les autorités de notre pays l'ont-elles fait en connaissance de ce que leurs alliés rwandais préparaient alors ? Vingt ans après, selon les pièces découvertes par les différents travaux judiciaires, parlementaires ou journalistiques, le doute n'est pas permis.

Quand, en janvier 1993, Jean Carbonare, de retour d'une mission internationale d'enquête au Rwanda alerte l'opinion française de l'imminence du génocide¹, il n'est pas en possession d'informations exclusives : il ne fait que confirmer des informations qui circulent déjà parmi la communauté internationale et notamment dans les services français, qui font état de massacres de Tutsi entre 1990 et 1993 et du risque de massacres de plus grande ampleur. Le mot de génocide est même envisagé en 1992 dans un rapport de la Ligue belge de défense des Droits de l'homme pour décrire le massacre des Tutsi Bagogwe². Le rapport belge ne laisse planer aucun doute sur la responsabilité des autorités rwandaises de l'époque : « La situation s'est caractérisée par une intervention de l'armée et des autorités civiles pour attiser la tension et, ensuite, soit encadrer des groupes de paysans qui s'en allaient accomplir la sale besogne, soit assurer des groupes autonomes de paysans de l'impunité complète, ou encore perpétrer eux-mêmes des exactions ». L'ambassadeur belge, dans un rapport à sa hiérarchie en mars 1992, est explicite : « Nous venons de recevoir [...] une liste des membres de l'état-major secret chargé de l'extermination des Tutsi du Rwanda et d'écraser l'opposition hutue intérieure. »

De même, en 1993, Bacre Waly Ndiaye, rapporteur spécial de l'ONU sur les exécutions extrajudiciaires, sommaires ou arbitraires, alerté par la mission à laquelle Jean Carbonare a participé, se rend au Rwanda et rédige un rapport qui confirme les conclusions de la mission. Même les

autorités rwandaises y « reconnaissent la substance des allégations contenues dans le rapport. En particulier, l'existence de massacres de populations civiles y est admise et regrettée, de même qu'une certaine responsabilité de quelques autorités rwandaises », arguant néanmoins que la faute en reviendrait au FPR³, qui en attaquant le pays aurait provoqué un « amalgame » et la « désignation collective de tous les Tutsi » comme ennemi intérieur. Bacre Waly Ndiaye précise que « si pour la majorité de la population la cohabitation pacifique entre les deux ethnies principales est possible, il existe cependant une certaine élite qui, pour s'accrocher au pouvoir, continue à alimenter la haine ethnique ».

Le mot «génocide» envisagé dès 1992

En décembre 1993, des officiers des Forces armées rwandaises (FAR)⁴, se désolidarisant de leur hiérarchie, adressent une lettre à Roméo Dallaire, le commandant de la force de l'ONU au Rwanda – mais aussi à de nombreux diplomates. Ils y dénoncent un groupe de militaires proches des premiers cercles du pouvoir, qui, refusant les accords de paix, mènent « des manœuvres diaboliques tendant à semer le désordre et la désolation au sein de la population ». Pour les auteurs de cette lettre : « Les événements qui viennent de se produire à Kirambo, Mutura, et Ngenda sont suffisamment éloquentes. D'autres massacres du genre sont en train de se préparer et devront s'étendre sur toutes les régions du pays à commencer par les régions dites à forte concentration de l'ethnie tutsi notamment le Bugesera, Kibuye, Kibungo, etc. Cette stratégie vise à faire croire à l'opinion qu'il s'agit de troubles à caractère ethnique et à inciter le FPR, comme ce fut le cas en février 1993, à violer le cessez-le-feu, ce qui servirait de prétexte pour la reprise des hostilités ».

Déjà en 1990...

Quand, en 1990, attaqué par le FPR, le régime d'Habyarimana fait appel à ses alliés, la Belgique et la France répondent présents et fournissent des troupes. Mais très vite, les Belges constatent les exactions, « les arrestations arbitraires et les massacres de Tutsi organisés par les FAR »⁵.

Cela occasionnera un vif débat au parlement belge où un député s'exclamera « soit on reconnaît qu'il s'agit d'une

opération militaire de soutien à un régime scandaleux, et on reste ; soit on rassemble les Belges qui le souhaitent et on part »⁶. Et les Belges partent effectivement, trois semaines après ce débat. Mais les Français restent.

Ce qu'en savait la France

Les militaires et la diplomatie française, très implantés au Rwanda et proche des extrémistes ne sont évidemment que trop bien informés de ce qui se passe et conscients des risques à venir. Ainsi, dès le 13 octobre 1990, le colonel Galinié, attaché de Défense à l'ambassade de France indique dans un télégramme que « les paysans hutus organisés par le MRND⁷ ont intensifié la recherche des Tutsis suspects dans les collines, des massacres sont signalés dans la région de Kibilira à 20 kilomètres nord-ouest de Gitarama. Le risque de généralisation, déjà signalé, de cette confrontation, paraît ainsi se concrétiser ».

Le même mois, l'ambassadeur français Martres remonte à Paris que « les Tutsi sont convaincus que si la victoire du pouvoir actuel était totale [face au FPR], le départ des troupes françaises et belges aurait pour résultat d'aggraver la répression et les persécutions et conduirait à l'élimination totale des Tutsi » (même si la suite des événements éclaire cette intuition d'un jour très différent sur le supposé rôle protecteur des troupes françaises).

A l'inverse, le colonel Galinié considère fin octobre 1990 que c'est le rétablissement d'un « royaume tutsi » qui entraînerait « selon toute vraisemblance l'élimination physique à l'intérieur du pays des Tutsis, 500 000 à 700 000 personnes, par les Hutus, 7 000 000 d'individus. »⁸ Quelles que soient les divergences dans ces analyses, elles démontrent dès 1990, que la France intervient auprès du régime rwandais en toute conscience du risque génocidaire.

Les autorités françaises continuent aussi à fournir des armes au régime rwandais alors qu'elles savent pertinemment qu'il arme la population. Ainsi le colonel Cussac, attaché de défense à Kigali écrit dans un télégramme du 22 janvier 1992 : « Le ministère de l'Intérieur rwandais a décidé [...] d'armer la population de la zone frontalière. 300 armes [...] seront distribuées dans le secteur de Ruhengeri et Byumba et 76 dans le Mutara ». Il indique que les armes sont données à des « personnes constituées en milice d'auto-défense » et s'interroge : « Les armes ne seront-elles utilisées que

génocide des Tutsi au Rwanda ?

contre le FPR? Ne risquent-elles pas de servir à l'exécution de vengeances personnelles, ethniques ou politiques? » Les réponses à ces questions semblent pour le moins évidentes dans les contextes des massacres qui se déroulent de 1990 à 1993.

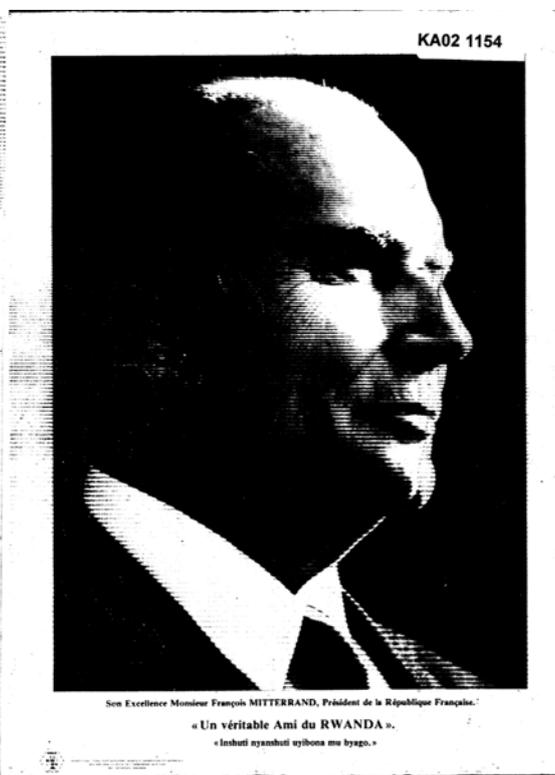
L'ambassadeur français rend même compte du numéro de décembre 1990 de la revue Kangura comme accentuant « la nervosité de la population au sein de laquelle l'idéologie de l'extrémisme hutu gagne du terrain chez les uns, tandis qu'elle terrorise les autres »⁹. Il faut préciser que dans ce numéro de Kangura figure les « 10 commandements du Hutu », qui assènent ouvertement l'idéologie raciste désignant les tutsi comme l'ennemi, de même que tout hutu qui s'opposera à cette idéologie.

Un rapport éloquent

La mission de Jean Carbonare s'adresse aussi à l'ambassadeur Martres avant de revenir en France. Le 19 janvier 1993, celui-ci relate les informations dont Carbonare lui fait part dans un télégramme : « *Le rapport que la mission déposera à la fin du mois de janvier en Belgique ne fera qu'ajouter l'horreur à l'horreur déjà connue. En revanche, M. Carbonare affirme que la mission a obtenu les aveux d'un membre « repentant » des « escadrons de la mort », Janvier Africa, [...]. Ces aveux démentent la thèse officiellement adoptée selon laquelle ces violences ethniques ont été provoquées par les réactions de la population aux attaques du FPR. Selon Janvier Africa, les massacres auraient été déclenchés par le président Habyarimana lui-même au cours d'une réunion de ses proches collaborateurs. M. Carbonare m'en a présenté la liste (les deux beaux-frères du président, Casimir Bizimungu, les colonels*



Le fac-similé de la quatrième de couverture du numéro de décembre 1990 de la revue extrémiste Kangura avec le portrait de François Mitterrand sous-titrée « un véritable ami du Rwanda ».



Bagosora, Nsengiyumva, Serubuga, etc.). Au cours de cette réunion, l'opération aurait été programmée, avec l'ordre de procéder à un génocide systématique, en utilisant, si nécessaire, le concours de l'armée et en impliquant la population locale dans les assassinats, sans doute pour rendre celle-ci plus solidaire dans la lutte contre l'ethnie ennemie ».

Ce télégramme diplomatique, qui confirme que les autorités françaises étaient pleinement informées de la planification du génocide par leurs alliés rwandais, présente l'intérêt supplémentaire d'accuser nominativement certains extrémistes politiques et militaires. Il y est d'ailleurs question du colonel Serubuga, qui malgré ces accusations très anciennes, coulera des jours paisibles en France pendant des années, à Strasbourg notamment, malgré une plainte portée par Survie, la FIDH et le CPCRC entre autres. Au vu de ces quelques documents – il en existe d'autres – il n'est pas possible aux autorités françaises, vingt ans après, d'invoquer l'ignorance pour justifier leur engagement de 1990 à 1993 aux côtés du futur régime génocidaire.

Mathieu Lopes

1 : Journal télévisé de 20 h sur Antenne 2 le 24 janvier 1993. Jean Carbonare, décédé en 2009 a été président de Survie de 1988 à 1994. Voir *Il y a 20 ans... le génocide des Tutsi au Rwanda était en préparation et la France savait*, Survie, 24 janvier 2013

2 : D'après la fondation Ntarama, la population des Bagogwe passera de 100 000 à 50 000 personnes de 1990 à 1992 et sera entièrement éliminée en 1994. Voir *Le massacre des Bagogwe, un prélude au génocide des Tutsi, Rwanda 1990-1993*, Diogène Bideri, l'Harmattan.

Cet ouvrage indique d'ailleurs que des militaires français étaient parfaitement au courant de ces massacres et que leur rôle auprès des tueurs, via la formation notamment, doit être établi.

3 : Le Front patriotique rwandais est une coalition de Rwandais en exil qui ont fui le régime au pouvoir et les massacres de Tutsi dans les décennies précédentes et qui combattent le régime depuis 1990.

4 : L'armée du régime d'Habyarimana puis du régime génocidaire

5 : *Noirs et Blancs menteurs*, Philippe Brewaeys, Racine RTBF, mars 2013

6 : Député écologiste Xavier Winkel, 11 octobre 1990, cité dans *Noirs et blancs menteurs*.

7 : Mouvement révolutionnaire national pour le développement, parti unique, jusqu'en 1991, du président Habyarimana

8 : Télégramme du colonel Galinié du 24 octobre 1990

9 : Télégramme diplomatique du 19 décembre 1990

Des commémorations négligées

Les dix-neuvièmes commémorations du génocide des Tutsi étaient la première occasion pour le nouveau gouvernement socialiste de marquer son positionnement sur le sujet. Et il l'a fait d'une manière toute particulière puisqu'il a tout simplement ignoré les différentes cérémonies organisées par les représentants des rescapés en France¹. Là où le gouvernement précédent avait dépêché les ministres Rama Yade ou Bernard Kouchner, Corinne Brunon-Meunier, la sous-directrice de l'Afrique orientale du ministère des Affaires étrangères est la seule représentante officielle du gouvernement français qu'on ait pu recenser lors des commémorations.

Celle-ci a prononcé un discours convenu dans les locaux de l'Unesco à Paris, loin de l'exposition symbolique forte des autres événements commémoratifs. Il n'y a pas été question une seule fois du rôle de la France aux côtés des génocidaires, alors qu'on se souvient de la brèche, unique à ce jour, ouverte par Nicolas Sarkozy qui avouait – seulement mais tout de même – des « erreurs » de la France au Rwanda. Relevant le procès prochain de Pascal Simbikangwa aux assises, elle a affirmé que « la France n'est pas un refuge pour les personnes qui auraient commis des crimes au Rwanda en 1994 », que « d'autres décisions doivent advenir »², et a affirmé l'engagement du gouvernement français dans la « lutte sans concession contre les présumés génocidaires installés sur le territoire français ».

Mais d'une part, ce tout premier procès, pas encore tenu, est un bien maigre bilan pour « une lutte sans concession » de la France, au regard du nombre de procès et de condamnations qui ont eu lieu dans d'autres pays d'Europe ou d'ailleurs³. Et d'autre part, surtout, cet unique discours de cinq minutes ne compense pas le silence et l'absence des autorités françaises, bien évidemment remarqués par les rescapés rwandais.

Au niveau de l'ONU, la commémoration a été marquée par l'interruption du récit d'une rescapée du génocide afin de permettre à Ban Ki-Moon de quitter la salle prématurément⁴. La ministre rwandaise des Affaires étrangères y a rappelé qu'en 1994, le gouvernement génocidaire a scandaleusement siégé au conseil de sécurité avec « ses alliés » (la France, évidemment), sans que cela n'émeuve aucunement l'assistance, dont le représentant français, probablement trop

absorbé par une ébauche de résolution sur le Mali qu'il avait fait circuler plus tôt.

1 : Lire *Le silence de la France* à la dix-neuvième commémoration du génocide des Tutsi au Rwanda, communiqué de Survie, 10 avril 2013

2 : A-t-elle fait référence à des décisions de justice à venir ?

3 : Le dernier numéro de la revue annuelle *La Nuit Rwandaise*, daté du 7 avril 2013, propose un recensement de ces affaires p.30 - Résumé des condamnations et des procès en cours devant les juridictions nationales (hors Rwanda).

4 : Innercitypress, Matthew Russell Lee, 15 avril 2013.

Des nouvelles du front judiciaire

Annoncé avec fierté par Mme Brunon-Meunier, le procès de Pascal Simbikangwa – surnommé « le Tortionnaire » - aux assises sera effectivement le premier procès contre un génocidaire présumé. Le Collectif des parties civiles pour le Rwanda (CPCR) relève que certains faits seront malheureusement écartés de ce procès, notamment des actes de torture considérés comme prescrits.

L'association rappelle surtout qu'il reste à gagner ce procès, qui arrive bien tardivement, et que bien d'autres dossiers dorment encore en France. Il y a par contre des choses qui ne changent pas puisque la Cour de cassation a refusé, comme à son habitude, l'extradition d'Innocent Musabyimana, qui devra à nouveau être étudiée en appel. À ce jour, la France reste donc le seul pays qui refuse systématiquement les extraditions de présumés génocidaires vers le Rwanda.

Il faut cependant noter une avancée significative pour le dossier d'un autre présumé génocidaire, puisque Tito Barahira a été arrêté le 2 avril pour être conduit devant les juges du « pôle crimes contre l'humanité ». Il a été maintenu en détention par une décision du 16 avril, au cours de laquelle, d'après un communiqué du CPCR, l'avocate générale a « rappelé que de nombreux « présumés génocidaires » vivaient en France sans avoir été jugés : « On espère qu'un jour seront prononcées des condamnations » », et l'association d'ajouter : « De tels propos sont nouveaux dans la bouche d'un avocat général et semblent bien montrer que quelque chose a commencé à changer ». Espérons qu'en la matière, le changement est vraiment pour maintenant.

Le mois d'avril a connu d'autres nouvelles judiciaires. Ainsi, le procès en diffamation intenté par plusieurs militaires français à l'encontre de *La Nuit Rwandaise* et du *Nouvel Observateur* a

été annulé pour des questions de formes. Ces publications ne faisaient que relayer un communiqué du ministère de la Justice rwandais présentant un important rapport d'enquête qui recommandait l'ouverture de poursuites pour génocide à l'encontre de plusieurs de ces militaires. Certains des officiers ont fait appel de cette décision. Dans le même temps, ceux-ci ont essayé un nouveau revers puisque le journaliste Patrick de Saint-Exupéry, que certains d'entre eux avaient également attaqué pour avoir fait figurer leur nom sur la couverture du livre *Complices de l'inavouable, la France au Rwanda*, a vu sa relaxe confirmée à nouveau par la cour d'appel.

A voir : Rwanda, l'enquête manipulée

Rwanda, l'enquête manipulée a été réalisé par les journalistes belges Catherine et Philippe Lorisignol et a été diffusé sur les télévisions belges et françaises.

Il s'agit d'une enquête rigoureuse autour de l'attentat contre l'avion du président Habyarimana qui donna l'occasion aux extrémistes rwandais de déclencher le génocide des Tutsi en 1994. Ce travail, particulièrement pédagogique et édifiant, démonte méthodiquement la thèse du juge Bruguière selon laquelle l'attentat aurait pu être commis par le FPR de Paul Kagamé. Reprise par les défenseurs des génocidaires, cette thèse leur permettait, au fond, de mettre sur la responsabilité du déclenchement du génocide sur le camp des victimes elles-mêmes.

De concert avec le livre de Philippe Brewaeys, *Noirs et Blancs menteurs*, ce film enterre définitivement la manipulation autour de cette affaire, en se basant sur des faits déjà connus agrémentés de quelques témoignages inédits.

Dans une scène remarquable, qui justifie à elle seule le visionnage du film, Hubert Védrine, interrogé par les journalistes sur la poursuite des livraisons d'armes par la France au régime rwandais pendant le génocide, s'emporte soudainement : « Attendez ! Vous m'aviez dit que vous ne posiez pas de question comme ça ! Vous n'êtes pas un enquêteur. Ce n'est pas une commission d'enquête. Donc si vous me posez encore une question comme ça, j'annule l'ensemble de l'interview... ».

Il est évident que si la réponse à la question avait été négative, l'ancien secrétaire général de l'Élysée en 1994 aurait répondu le plus simplement du monde. Cet emportement sonne manifestement comme un aveu.



Niger : luttes sociales chez Areva

Les employés nigériens de la mine d'uranium de Cominak, dans le nord du Niger, ont entamé mi-avril une grève illimitée pour exiger d'Areva le respect du protocole d'accord signé en 2009 et le paiement d'un bonus de 600 000 francs Cfa par personne. Inoua Neino, secrétaire général du Syndicat national des travailleurs des mines du Niger dénonçait la sincérité du rapport financier 2012 : « *En 2012, la Cominak a réalisé, selon ses propres dires, plus de 27 milliards de francs CFA. Sur ce bénéfice, elle doit d'abord enlever les 30% de l'Etat qui constituent l'impôt, et désintéresser les travailleurs et les autres partenaires. Ce qui n'a pas été respecté.* ». « *Non seulement la Cominak a drîblé l'Etat, mais elle veut aussi drîblé les travailleurs. Et Nous, nous disons qu'il faut que chacun soit mis dans ses droits, et l'Etat et les travailleurs.* ». Le conflit intervient au moment où Areva cherche à renégocier son contrat à long terme sur les mines de Cominak et Somair. Selon Inoua Neino aurait soustrait dix milliards de francs Cfa avant le calcul du bonus sur profit. La mine de Cominak a été ouverte en 2011 avec une production annuelle d'environ 700 tonnes qui atteindra 2 500 tonnes en 2015. Areva y détient la plus grande part avec 34% contre 31% pour l'Etat du Niger, 25% pour la société japonaise OURD et 10% pour la société espagnole Enusa.

RDC : opacité

La République démocratique du Congo a été suspendue par l'ITIE, l'Initiative pour la transparence des industries extractives. Un avertissement avant la radiation probable dans un an, l'ITIE pourrait décider de radier définitivement le pays. Géant minier, le Congo rejoint ainsi le Yemen, la Sierra Leone, Madagascar, la Mauritanie et la Centrafrique. L'ITIE a relevé un chiffre : 88 millions de dollars, qui ne sont pas rentrés dans les caisses de l'Etat, alors qu'ils ont été prélevés sur le secteur minier par le biais d'impôts, de taxes douanières ou de prélèvements de droits miniers. Pis, il y a 10 % de différence entre ce qui est perçu et ce qui est versé au Trésor public sans compter les ventes opaques de concessions minières à des intérêts privés.

RDB

Lire

TAHITI

Un homme disparaît : L'affaire JPK

Dans le livre *Un homme disparaît : L'affaire JPK*, Benoît Collombat évoque la disparition du journaliste Jean-Pascal Couraud, dit JPK, à Tahiti en Polynésie française.

C'est toute l'histoire de ce territoire, formé d'une centaine d'îles dans le Pacifique, qui est à découvrir en toile de fond du récit de la vie d'un homme exemplaire par sa ténacité et son courage, disparu en 1997 à 37 ans.

« *La Polynésie, malgré l'autonomie, ne serait-elle pas toujours une colonie ?* » s'interroge l'auteur. Après l'Algérie française, les mêmes réseaux, issus du SAC, se sont abattus sur ce territoire avec le transfert des essais nucléaires sur l'atoll de Mururoa, qui ont empoisonné pas seulement l'environnement des Polynésiens mais aussi toute leur vie politique. On baigne également dans la Françafrique. Du Gabon à Tahiti le chemin est plus court qu'on ne le pense. L'indéboulonnable politicien local, Gaston Flosse, a mis en place un système de cooptation et de corruption qui lui assure la haute main sur toute l'administration du territoire. Personne n'ose le dénoncer parce qu'il a aussi ses milices personnelles de gros bras, les GIP (Groupement d'Intervention de la Polynésie), qui espionnent et intimident les leaders de l'opposition ou les journalistes trop curieux.

JPK est quasiment le seul qui va entreprendre, d'abord dans *Les nouvelles de Tahiti*, puis comme chargé de presse d'un élu de l'opposition, une campagne d'information sur les multiples malversations du clan Flosse.

Ses investigations l'amènent également sur la trace des intérêts au Japon de l'indéfectible protecteur de Gaston Flosse, Jacques Chirac. Les *japan* et *korean connection* sont bien présentes en effet à Tahiti. Un curieux banquier japonais, Osada fait le lien entre Paris, Tahiti et Tokyo. Dès lors JPK devient l'homme à abattre ou du moins à faire taire. Après sa disparition, sa famille mobilise l'opinion pour obtenir une

enquête. Les pistes conduisent à l'entourage de Gaston Flosse. Des membres des GIP auraient enlevé JPK, l'auraient tabassé pour le faire parler et l'auraient noyé en mer inconscient. Après quinze ans l'enquête semble enfin progresser.

Entre temps Gaston Flosse a perdu en 2004 la présidence de la Polynésie au profit d'Oscar Temaru, indépendantiste, soutenu par une coalition qui s'est ensuite fissurée. Malgré les multiples enquêtes et procès qui le frappent, Gaston Flosse vient de remporter largement, le 21 avril, le premier tour des élections territoriales. Il peut donc revenir, à 82 ans, à la présidence de la Polynésie à l'issue du second tour le 5 mai. La présentation, par Benoît Collombat, du microcosme de la Polynésie française est édifiante et instructive quant au fonctionnement du pouvoir politique français dans ses ex-colonies, quelles qu'elles soient. Elles peuvent être devenues départements d'Outre-Mer, Territoires autonomes, ou pays indépendants, elles souffrent des mêmes maux liés aux relations malsaines entretenues avec la « métropole », comme dit encore Alain Juppé à propos de la Côte d'Ivoire.

Odile Tobner

Benoît Collombat, *Un homme disparaît : L'affaire JPK*, éd. Nicolas Eybalin, mars 2013, 455 p. 16 euros.



Paradis fiscaux et judiciaires : on redécouvre la lune en 2013

Rappel salutaire que celui du journaliste Denis Robert, laminé par une décennie de guérilla judiciaire avec Clearstream, la fameuse chambre de compensation : « Je viens de lire le Monde rapidement (...). Comment vous dire ? Je suis sur le cul de tant d'inconséquence. De tant d'amnésie. De cette outrecuidance. Les chochottes découvrent que BNP Paribas ou le Crédit agricole ont des comptes à Singapour, à Samoa ou dans les îles Vierges. Hou la la... La journaliste (Anne Michel) qui écrit les papiers en lien avec l'ICIJ, le consortium de journalistes sortant les listings offshore, est une de celles qui avait fait le sale boulot sur Clearstream, prenant systématiquement la défense des banques. Et mes documents et révélations avec des pincettes si longues que je n'en ai toujours pas vu le bout. Tout ce qui sort aujourd'hui en particulier sur ces filiales de banques françaises, étaient dans mes livres et mes films en 2001. Et plus encore. BNP avait aussi des comptes à Vanuatu par exemple. D'autres banques françaises,

le Crédit lyonnais ou les banques populaires, avaient le même genre de filiales offshore avec la bénédiction de Trichet le gouverneur de la Banque de France et des politiques de droite et de gauche qui se sont succédé au pouvoir. Quand j'ai écrit cela, ce même journal et un paquet d'autres si forts aujourd'hui pour redécouvrir la lune, ont fermé les yeux et ont participé à l'hallali contre mon travail. Dix ans de perdu. Le cœur du problème reste les chambres de compensation comme Clearstream où tout était visible. Et le reste. Il suffit d'aller voir. Allez, encore un effort camarades.. »

La Tunisie sous tutelle du FMI et de la Banque Mondiale

Lu sur Bastamag.net, 16 avril : « Le FMI a décidé d'appliquer ses célèbres méthodes en Tunisie. Un document confidentiel, révélé fin mars par des médias tunisiens, a provoqué l'embarras des responsables politiques. En échange d'argent frais de la part du FMI (2,7 milliards de dinars tunisiens, 4% du PIB), ceux-ci se sont engagés sur un planning de réformes structurelles, à un rythme

effréné de neuf mois. Au programme : augmentation du prix des carburants, baisse des impôts pour les entreprises, déplafonnement des taux d'intérêt (pour permettre aux banques d'améliorer leur rentabilité), audit des entreprises publiques de l'énergie – gaz, électricité et raffinage des produits pétroliers... en vue de privatisations. Plus question d'audit de la dette tunisienne dont plus de la moitié serait issue de la période du régime dictatorial de Ben Ali ». Principal créancier : la France (1,7 milliards d'euros), la Banque mondiale et la Banque européenne d'investissement (BEI), dont la France est un des actionnaires principaux. Fathi Chamkhi, porte-parole du Comité pour l'annulation de la dette du Tiers-monde (CADTM) Tunisie avait dit dans *Billets d'Afrique* (n°205, septembre 2011). « En payant cette dette, on prive la Tunisie de moyens financiers très précieux, à un moment très critique de son histoire, et aggrave son endettement extérieur ».

Il rappelait aussi qu'après l'indépendance en 1956, le pouvoir tunisien avait été obligé de racheter les terres agricoles (environ la moitié de la surface agricole) que les colons français avaient accaparé sous le régime colonial, avec des crédits accordés par l'Etat français !

Bulletin d'abonnement

Billets d'Afrique et d'ailleurs

Édité par Survie, 107 Bd de Magenta - 75010 Paris. Tél. : 01 44 61 03 25

11 numéros par an pour tout savoir sur la face cachée de la politique de la France sur le continent africain et les jeux troubles de la «Françafrique».

Au long de ses 12 pages, *Billets d'Afrique* décortique ainsi les principaux faits de l'actualité franco-africaine pour en proposer une analyse critique originale.

NOM: _____ Prénom: _____

Adresse: _____

Code Postal _____ Ville _____

Tél. : _____ Fax _____

Courriel: _____

- France : 25 euros (faibles revenus: 20 euros) • Etranger et DOM : 30 euros
- Soutien : libre, soit _____

Modalités de paiement :

- Chèque bancaire ou postal à l'ordre de Survie
 - Virement postal (CCP 500.52 K PARIS): préciser l'objet sur l'ordre de virement
- Vous pouvez également payer en douze échéances, ou par trimestre grâce au prélèvement automatique. Nous contacter.

Plus d'information sur <http://survie.org> ou à contact@survie.org

Bulletin fondé par F.-X. Verschave
Directrice de la publication: Odile Biyidi Awala.

Directeur de la rédaction: Raphaël De Benito.

Secrétaire de rédaction: Janine Sfiligoï, Anne Colliou

Comité de rédaction : Alice Primo, Sharon Courtoux, Mathieu Lopes, Raphaël Granvaud, David Mauger, Odile Tobner. P.Caminade

Ils ont participé à ce numéro : J.Beurk, R.Doridant.

Abonnements : David Dousseau

Association Survie

107, Bd de Magenta

F75010 Paris

Tél. (33 ou 0)1 44 61 03 25

Fax (33 ou 0)1 44 61 03 20

<http://survie.org>

contact@survie.org

Commission paritaire n° 0216G87632

Dépôt légal : mai 013-ISSN 2115- 6336

Imprimé par Imprimerie 3 A

7, rue Marie Pia - 91 480 Quincy-sous-Sénart

Abonnement : 25 euros

(Étranger: 30 euros) € personne à faible revenu: 20 euros €